



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/156/AFF CULT

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES

Mises à disposition de salles communales - Mise à jour des tarifs.

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjointe en charge de la Culture, Education et Patrimoine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015, n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015 et n° 20/123/AFF CULT du 09 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise à disposition des divers équipements culturels communaux et en a fixé leurs tarifs.

Par délibération n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a modifié les tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

Aujourd'hui, face à une demande toujours plus importante de la part des associations et des particuliers, la Commune a souhaité élargir son offre en mettant de nouvelles salles communales à disposition dans les hameaux.

Il convient de réactualiser les tarifs de location des salles déjà mises à disposition et de fixer des tarifs pour les nouvelles salles proposées à la location.

Ces tarifs seront déterminés de manière forfaitaire en fonction de plusieurs critères dont le prix au mètre carré, le coût en personnel ou encore les coûts d'entretien.

Ces tarifs tiendront aussi compte de la qualité de l'utilisateur et seront donc de trois types :

- Tarif 1 : applicable aux organismes, institutions, associations, personnes privées et sociétés ne relevant pas du secteur culturel.
- Tarif 2 : applicable aux organismes, institutions, associations, personnes privées et sociétés relevant du secteur culturel.
- Tarif 3 : applicable aux associations caritatives ou humanitaires et pour un usage familial lorsque la demande émane d'un habitant de la Commune (baptême, communion, mariage, anniversaire...etc.).

Ces tarifs s'entendent hors prestation technique municipale (sonorisation et lumière) et hors prestation logistique municipale (prêt de tables et de chaises par exemple) qui seront à régler en sus.

Il est précisé que, pour toute prestation technique supplémentaire, le demandeur devra s'adresser à un prestataire extérieur qui sera rémunéré par ses soins.

Par ailleurs, la Commune souhaite proposer une réduction de 20 % par rapport au tarif applicable à compter du 3^{ème} jour de location.

Une majoration de 10 % sera également appliquée lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

Enfin, il est à noter que ces tarifs s'appliquent indépendamment des contrats/conventions qui pourront être proposés en fonction du type de demande et après décision de l'autorité municipale, à savoir : convention de mise à disposition, contrat de louage (bail) ou contrat de co-réalisation.

Sont ainsi proposés les tarifs suivants :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)								
	TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour
SALLE POLYVALENTE									
Salle polyvalente (Ancienne caserne des pompiers)	150 €	300 €	240 €	125 €	250 €	200 €	100 €	200 €	160 €
CENTRE CULTUREL									
Amphithéâtre Centre culturel	871 €	1.743 €	1.394 €	581 €	1.163 €	930 €	465 €	930 €	744 €
Espace rencontre/caféteria	114 €	228 €	182 €	95 €	190 €	152 €	76 €	152 €	122 €
Foyer/Hall d'exposition	185 €	369 €	295 €	154 €	308 €	246 €	123 €	246 €	197 €
Salle de réunion	26 €	53 €	42 €	22 €	44 €	35 €	18 €	35 €	28 €

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)								
	TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour
MURATEDDU MAIRIE ANNEXE									
Salle étage 1	25 €	50 €	40 €	21 €	42 €	34 €	17 €	34 €	27 €
Salle étage 2	48 €	95 €	76 €	40 €	79 €	64 €	32 €	64 €	51 €
U PRICOGHJU									
Salle RDC	27 €	55 €	44 €	23 €	46 €	37 €	18 €	37 €	30 €
USPIDALI									
Petite salle 1	18 €	36 €	29 €	15 €	30 €	24 €	12 €	24 €	19 €
Petite salle 2	17 €	35 €	28 €	14 €	29 €	23 €	12 €	23 €	18 €
Grande salle	40 €	80 €	64 €	33 €	66 €	53 €	27 €	53 €	42 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 550 € pour l'amphithéâtre / 250 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150 €.
- hors chèque de caution : 3.000 € pour l'amphithéâtre du centre culturel / 1.000 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 15/042/AFF CULT du 09 avril 2015, n° 15/130/INF-BAT du 16 décembre 2015, n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017 et n° 20/123/AFF CULT du 09 novembre 2020

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 18 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la grille tarifaire modifiée de location des équipements culturels, ci-après :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)								
	TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour
SALLE POLYVALENTE									
Salle polyvalente (Ancienne caserne des pompiers)	150 €	300 €	240 €	125 €	250 €	200 €	100 €	200 €	160 €
CENTRE CULTUREL									
Amphithéâtre Centre culturel	871 €	1.743 €	1.394 €	581 €	1.163 €	930 €	465 €	930 €	744 €
Espace rencontre/caféteria	114 €	228 €	182 €	95 €	190 €	152 €	76 €	152 €	122 €
Foyer/Hall d'exposition	185 €	369 €	295 €	154 €	308 €	246 €	123 €	246 €	197 €
Salle de réunion	26 €	53 €	42 €	22 €	44 €	35 €	18 €	35 €	28 €

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)								
	TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour	1/2 journée	Journée	A partir du 3 ^{ème} jour
MURATEDDU MAIRIE ANNEXE									
Salle étage 1	25 €	50 €	40 €	21 €	42 €	34 €	17 €	34 €	27 €
Salle étage 2	48 €	95 €	76 €	40 €	79 €	64 €	32 €	64 €	51 €
U PRICOGHJU									
Salle RDC	27 €	55 €	44 €	23 €	46 €	37 €	18 €	37 €	30 €
USPIDALI									
Petite salle 1	18 €	36 €	29 €	15 €	30 €	24 €	12 €	24 €	19 €
Petite salle 2	17 €	35 €	28 €	14 €	29 €	23 €	12 €	23 €	18 €
Grande salle	40 €	80 €	64 €	33 €	66 €	53 €	27 €	53 €	42 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 550 € pour l'amphithéâtre / 250 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150 €.
- hors chèque de caution : 3.000 € pour l'amphithéâtre du centre culturel / 1.000 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

ARTICLE 2 : d'abroger la délibération n° 17/040/AFF CULT du 30 mars 2017 modifiant les tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

